

COMITE DE BASKETBALL DE MEURTHE ET MOSELLE

Commission Sportive (CS)

QUELQUES RAPPELS POUR BIEN VIVRE CETTE ANNEE SPORTIVE

LES RENCONTRES

- **RENDEZ VOS HORAIRES DANS LES DELAIS DEMANDES.** Veillez à séparer de 2h00 deux horaires consécutifs (on pourra réduire à 1h30 pour les MP, PO et BE)

- Les rencontres **DOIVENT** se dérouler aux jours et horaires arrêtés par la CS sinon **DEROGATION OBLIGATOIRE**. Elles se jouent en 4x10mn (SE, CA et MI) ; 4x8mn (BE) ; 4x6mn (PO) et 4x5mn (MP), sans prolongation (sauf divisions CLOR et MLOR)

- à 20h le samedi pour les rencontres SENIORS (à 18h si elles précèdent une autre rencontre senior) ou le dimanche ;
- le samedi avant 20h ou le dimanche pour les autres catégories
- dans tous les autres cas, l'accord écrit de l'adversaire est obligatoire

DEROGATIONS

-Elles doivent parvenir au siège du Comité au plus tard le mardi précédent la date initiale. Passé ce délai, la facturation se fera sur la base des dérogations exceptionnelles.

- Dans tous les cas, la nouvelle date acceptée devra apparaître sur l'imprimé de demande de dérogation. Sinon la dérogation sera refusée.

- **IMPORTANT** : La rencontre devra être jouée au plus tard à la journée de rattrapage qui suit la date initiale. Si ce n'est pas le cas, le forfait sera imputé à l'équipe demanderesse.

RESULTATS

- Les résultats des rencontres (sauf MP et PO) seront saisis sur le site internet FFBB (voir modalités de saisie) par les clubs qui reçoivent au plus tard le dimanche 20h.

BRULES

Les listes des joueurs « brûlés » pour les équipes de niveau inférieur ou personnalisées doivent parvenir au siège du Comité au plus tard le MARDI 29 /09/2009 (SE, CA et MI) ou le MARDI 27/10/2009 (BE et PO)

LA FEUILLE DE MARQUE (de la catégorie concernée)

Les arbitres vous donneront les aménagements à apporter aux feuilles fournies suite au passage à 4 quarts temps.

- La feuille de marque doit être lisiblement complétée. En particulier :

- n° de rencontre (division/poule/n° exemple : MMA23)
- n° de licence NOM Prénom (cartouches « équipe »)
- cartouche des officiels au verso
- les frais des arbitres pour la rencontre seront portés au verso
- la feuille sera signée aux endroits requis et prévus par les concernés.

- L'envoi de l'original de la feuille de marque, qui doit parvenir au plus tard le mardi qui suit la rencontre, au siège du Comité, est de la seule responsabilité du club qui reçoit. Un duplicata de la feuille de marque est remis par l'arbitre à chaque équipe.

- Pour le contrôle des « brûlés », les clubs concernés doivent faire parvenir, dans les mêmes conditions, le duplicata de la feuille de marque de l'équipe évoluant dans la division supérieure (y compris LLBB et FFBB).

NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION. N'HESITEZ PAS A NOUS CONSULTER.

BONNE ANNEE SPORTIVE.